

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE DE CLOTURE DE LIQUIDATION DU 07/01/2025

A.N.M. AUTO
SASU au capital de 1 000€
Siège social : 4 bis Avenue Pierre Corneille – 28500 Vernouillet
RCS de Chartres n° 832 549 240

L'an deux-mille vingt-cinq, le sept janvier à 18h00

Le liquidateur et associé unique de la société A.N.M. AUTO, Monsieur Hicham ERRABI, domicilié 4 bis Avenue Pierre Corneille – 28500 Vernouillet, s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes définitifs de liquidation,
- 2) Quitus au liquidateur et constatation de la clôture des opérations de liquidation.

L'associé unique et liquidateur constate :

- Que toutes les opérations de liquidation ont été réalisées,
- Que le liquidateur a soumis les comptes définitifs de liquidation qui font apparaître un résultat nul (ni boni, ni mali),
- Et que l'ensemble des actifs et des passifs a été apuré de manière équilibrée, ne laissant aucun solde à répartir.

Après l'examen, l'associé unique et liquidateur :

- Approuve les comptes définitifs de liquidation,
- Donne quitus au liquidateur, Monsieur Hicham ERRABI, pour l'exécution de son mandat,
- Prononce la clôture des opérations de liquidation.

En conséquence, la société A.N.M. AUTO est définitivement radiée de ses obligations sociales et légales.

Fait à Vernouillet, le 07/01/2025

Monsieur Hicham ERRABI

L'associé unique – Liquidateur

